

**DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 28 MARS 2022**

Le mercredi 23 mars 2022 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 28 mars 2022 à 19h00 au Centre d'Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

**A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14/03/2022.

3- Délibération : démission et remplacement d'un membre du C.C.A.S.

4- Délibération : modification des contrats de location des salles des fêtes.

**B- BUDGET - FINANCES**

5- Délibération : budget principal - approbation du Compte de gestion 2021, vote du Compte administratif 2021, affectation du résultat de l'année 2021 vers l'année 2022 et vote du budget primitif 2022.

6- Délibération : budget annexe nouveau quartier urbain – approbation du Compte de gestion 2021 et vote du Compte administratif 2021.

7- Délibération : budget annexe lotissement rue Saint-Germain - approbation du Compte de gestion 2021, vote du Compte administratif 2021, affectation du résultat de l'année 2021 vers l'année 2022 et vote du budget primitif 2022.

8- Délibération : vote des taux d'impôts directs pour l'année 2022.

9- Délibération : attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

10- Délibération : attribution des subventions aux Caisses des écoles.

**C- ÉDUCATION JEUNESSE PETITE ENFANCE**

11- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la nouvelle convention de prestation de service avec le S.E.E.J.

12- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la C.A.F.

**D- PROJETS STRUCTURANTS**

13- Délibération : aménagement d'un Pumptrack à côté du Centre des Animations de Rots – approbation de l'Avant-Projet Définitif et autorisation à Monsieur le Maire à demander des subventions (Conseil départemental/Contrat de territoire et État / D.E.T.R.)

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 mars à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

**Etaient présents** : Mme Coraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, Mme Laetitia BLIN, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Aurore BRUAND, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU et M. Gérard VARLET.

**Absents excusés** : M. Paul DOUESNEL, M. Guillaume FORTIER, Mme Annie LAGARDE, M. Thomas PAULMIER, M. Pascal REIGNER et Mme Joelle SOREL.

**Absents non excusés** : aucun.

**Pouvoirs** : M. Paul DOUESNEL à Mme Marie-José LUCAS, M. Guillaume FORTIER à M. Ludovic BUON, Mme Annie LAGARDE à Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Thomas PAULMIER à Mme Aurore BRUAND, M. Pascal REIGNER à M. Alain DELHOMMEAU et Mme Joelle SOREL à Mme Corinne BRUNETEAU-FALET.

**A1- Désignation d'un secrétaire de séance.**

M. Alain DELHOMMEAU est désigné comme secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2022

**A2- Délibération : approbation du procès-verbal du 28/03/2022.**

Il est demandé de modifier le Procès-verbal proposé : en questions diverses, la collecte organisée au profit des Ukrainiennes et des Ukrainiens n'est pas acheminée par La Croix rouge mais par Emmaüs.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité

**A3- Délibération : démission et remplacement d'un membre du C.C.A.S.**

Contexte : M. Paul DOUESNEL n'est plus disponible pour assister au conseil d'administration du C.C.A.S. mais n'a pas fait de demande officielle de démission.

Monsieur le Maire demande un courrier officiel et reporte le vote de ce point.

**A4. Délibération : modification des contrats de location des salles des fêtes**

Contexte : actuellement la Commune de Rots propose 6 salles à la location : Centre des Animations de Rots, Grange aux Dîmes de Rots, Salle des fêtes de Lason, Préau du Centre d'animation de Lason, Salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin et Salle Maurice DODEMAN à côté de la mairie de Secqueville-en-Bessin.

Chaque salle avait son propre contrat de location. Un groupe de travail a proposé un contrat pour toutes les salles qui reprend les règlements de chacune d'entre elles. Les tarifs sont les suivants :

Centre des animations de Rots

Tarifs location du Centre d'Animations de ROTS		
Descriptif	Jours de semaine	Week-end
<b>Habitants de la Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle + hall	250 €	500 €
Salle + hall + cuisine	300 €	550 €
<b>Habitants Hors Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle + hall	500 €	1 000 €
Salle + hall + cuisine	600 €	1 200 €
<b>Caution (à l'ordre du Trésor Public)</b>	1 500 €	
<b>Forfait ménage</b>		
<b>Chèque de caution (à l'ordre du Trésor public)</b>	150 €	
<b>Acompte</b>	30%	

Grange aux Dîmes de Rots

Tarifs location Grange aux Dîmes de ROTS		
Descriptif	Jours de semaine	Week-end
<b>Habitants de la Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle	150 €	300 €
<b>Habitants Hors Commune Nouvelle &amp; Rosel Extérieurs à la commune</b>		
Salle	200 €	400 €
<b>Caution (à l'ordre du Trésor public)</b>	400 €	
<b>Forfait ménage</b>		
<b>Chèque de caution (à l'ordre du Trésor public)</b>	100 €	
<b>Acompte</b>	30%	

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2022

Salle des fêtes du village de Secqueville-en-Bessin

Tarifs location de la salle de SECQUEVILLE EN BESSIN		
Descriptif	Jours de semaine	Week-end
<b>Habitants de la Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle + cuisine	105 €	280 €
<b>Habitants Hors Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle + cuisine	145 €	350 €
<b>Caution</b> (à l'ordre du Trésor Public)	500 €	
<b>Forfait ménage</b>		
<b>Chèque de caution</b> (à l'ordre du Comité de Loisirs de Secqueville-en-Bessin)	60 €	
<b>Forfait location de vaisselle</b>		
<b>Chèque de caution</b> (à l'ordre du Comité de Loisirs de Secqueville-en-Bessin)	80 €	
<b>Acompte</b>	30%	

Salle Maurice DODEMAN, village de Secqueville-en-Bessin

Tarifs location de la salle Maurice DODEMAN de SECQUEVILLE EN BESSIN		
Descriptif	Jours de semaine	Week-end
<b>Habitants de la Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle + cuisine	80 €	120 €
<b>Habitants Hors Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle + cuisine	100 €	150 €
<b>Caution</b>	250 €	
<b>Forfait ménage</b>		
<b>Chèque de caution</b> (à l'ordre du Trésor Public)	40 €	
<b>Acompte à régler par chèque bancaire</b>	30%	

Salle des fêtes du village de Lasson

Tarifs location de la salle de LASSON		
Descriptif	Jours de semaine	Week-end
<b>Habitants de la Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle + cuisine	105 €	280 €
<b>Habitants Hors Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle + cuisine	145 €	350 €
<b>Caution</b> (en cas de dégradation / nuisance)	500 € (dégradation) & 150 € (nuisance)	
<b>Forfait ménage</b>		
<b>Chèque de caution</b> (à l'ordre du Trésor Public)	60 €	
<b>Forfait location de vaisselle</b>		
<b>Cuisine équipée</b> (réfrigérateur, congélateur, gazinière, lave-vaisselle)		
<b>Location de vaisselle possible</b> (1,40 € par couvert)		
<b>Les objets perdus ou cassés devront être remplacés ou remboursés</b> (assiettes, tasses, couverts : 3 € l'unité et verres : 1,50 €, l'unité)		
<b>Chèque de caution</b> (à l'ordre du Trésor Public)	80 €	
<b>Acompte</b>	30%	

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2022

Préau du village de Lasson

Tarifs location du Préau de LASSON		
Descriptif	Jours de semaine	Week-end
<b>Habitants de la Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle + cuisine	80 €	120 €
<b>Habitants Hors Commune Nouvelle &amp; Rosel</b>		
Salle + cuisine	100 €	150 €
<b>Caution</b>	100 €	
<b>Forfait ménage</b>		
<b>Chèque de caution</b> (à l'ordre du Trésor Public)	40 €	
<b>Acompte</b>	30%	

Les salles des fêtes sont mises à disposition gratuitement pour les réceptions après inhumation.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**B5. Délibération : budget principal – approbation du Compte de gestion 2021, vote du Compte administratif 2021, affectation du résultat de l'année 2021 vers l'année 2022 et vote du budget primitif 2022.**

1-) Approbation du Compte de gestion 2021

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

2-) Vote du Compte administratif 2021

Voir annexe 1.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Retour de Monsieur le Maire.

3-) Affectation du résultat de l'année 2021 vers l'année 2022

Voir annexe 2.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

4-) Vote du budget primitif 2022

Voir annexe 1.

Mme Aurore BRUAND remarque que les recettes de fonctionnement baissent alors que les charges augmentent. La différence est compensée par une affectation de résultat positive mais cela ne durera pas.

Pour éviter cela, 3 choix sont possibles :

- augmenter le taux des impôts locaux,
- emprunter,
- choisir de ne pas réaliser certains projets.

Elle ne souhaite pas que les taux des impôts locaux soient augmentés et préférerait que certains projets soient repoussés voir même abandonnés.

M. Thibaut GAUTIER lui demande quel projet pourrait être annulé.

Monsieur le Maire explique que le budget primitif proposé a été mûrement réfléchi. Les projets inscrits sont nécessaires et réalisables.

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE ajoute que certains projets comme la construction d'une nouvelle école maternelle sont indispensables et qu'il est urgent de les réaliser.

Approbation du Conseil municipal. 17 pour, 2 abstentions (Mme Coraline BARROIS et Mme Véronique DELATROETTE) et 4 contre (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'y aura pas de supplément de subvention pour le projet de construction d'une nouvelle école maternelle et l'extension du restaurant scolaire. Le projet aura seulement 40% de subvention sous forme de D.E.T.R.

Dans les prochaines années, il faudra également prévoir la construction d'une nouvelle crèche avec peut-être la possibilité d'avoir environ 80% de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

La réhabilitation du Centre d'animation de Lasson en Maison des associations pourrait être subventionné à 40 % par la D.E.T.R. et à 30 % par le Contrat de territoire entre la C.U. Caen la mer et le Conseil départemental du Calvados.

Concernant les travaux de voirie par la C.U. Caen la mer, les travaux rue froide (RD 170) commenceront en septembre.

**B6. Délibération : budget annexe nouveau quartier urbain – approbation du Compte de gestion 2021, vote du Compte administratif 2021.**

1-) Approbation du Compte de gestion 2021

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

2-) Vote du Compte administratif 2021

Voir annexe 3.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Retour de Monsieur le Maire.

**B7. Délibération : budget annexe lotissement rue Saint-Germain – approbation du Compte de gestion 2021, vote du Compte administratif 2021, affectation du résultat de l'année 2021 vers l'année 2022 et vote du budget primitif 2022.**

1-) Approbation du Compte de gestion 2021

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

2-) Vote du Compte administratif 2021

Voir annexe 4.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Retour de Monsieur le Maire.

3-) Affectation du résultat de l'année 2021 vers l'année 2022

Voir annexe 5.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

4-) Vote du budget primitif 2022

Voir annexe 6.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**B8. Délibération : vote des taux d'impôts directs pour l'année 2022**

Proposition : augmenter de 1.5 points le taux communal de la taxe foncière sur le bâti.

Type de Taxe	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2021	Taux 2022	Produit 2022
T.F.B.	3 534 000 €	44.65 %	46.15 %	1 630 941 €
T.F.N.B.	209 800 €	27,85 %	27.85 %	58 429 €
				1 689 370 €

Approbation du Conseil municipal. 14 voix pour, 5 abstentions (Mme Coraline BARROIS, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, Mme Laetitia BLIN, Mme Véronique DELATROETTE et Mme Joelle SOREL) et 4 contre (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER).

**B9. Délibération : attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.**

Proposition :

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2022

	Proposition 2022
ACCR (cocktail culture)	1 800,00 €
ADMR	3 000,00 €
Aïkido Bayeux	150,00 €
Anciens Combattants	400,00 €
APE Les Petits Roseaux	2 400,00 €
Art'Osé (Patrimoine Secq Rots Lasson)	200,00 €
ASBO Basket	1 000,00 €
avant-garde Caennaise (Judo)	985,00 €
Bob Badminton	500,00 €
Club de l'amitié	500,00 €
Comité Fêtes Lasson / Rosel	800,00 €
Comité Juno	160,00 €
Comité Loisirs Secq	500,00 €
Ecole de Karaté de Rots	1 000,00 €
Gymnastique club de Rots	600,00 €
HASTING football club	2 000,00 €
Jumelage Lasson / Rosel	500,00 €
Maisons Familiales Rurales MFR Maltot	100,00 €
Monte en l'air (escalade)	1 500,00 €
Mue Sique	1 000,00 €
Multi Rosel / Lasson	700,00 €
Muse (La) ou Foulées de la Mue	1 500,00 €
Roscanta (chorale)	600,00 €
Rots Cyclo	250,00 €
Savate Boxe Française	800,00 €
SMA Boutchou	25 000,00 €
Société Nationale de Sauvetage en mer	500,00 €
Souliers de la Mue (Les)	550,00 €
Thue et Mue Viet Vo Dao	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 295,00 €</b>

Approbation du Conseil municipal. 22 voix pour, 1 abstention (Mme Coraline BARROIS).

**B10. Délibération : attribution des subventions aux Caisses des écoles.**

Proposition : 23 € par élèves soit :

Ecole maternelle : 2 001 €

Ecole primaire : 3 013 €

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**C11. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la nouvelle convention de prestation de service avec le S.E.E.J.**

Proposition :

La convention de prestation de service entre la Commune de Rots et le Syndicat Éducation Enfance Jeunesse (S.E.E.J.) permet à la Commune de Rots de déléguer la coordination de l'Accueil Collectif de Mineurs (Centre de loisirs) organisé dans le Bâtiment Enfance Jeunesse (B.E.J.) de Rots. Le S.E.E.J. est également porteur du Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F. pour l'A.C.M..

La dernière convention n'est plus valide depuis le 31/12/2021. Le S.E.E.J. a proposé de la renouveler. Monsieur le Maire propose qu'elle le soit pour une année du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

**C12. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une Convention Territoriale Globale avec la C.A.F.**

Proposition : la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est une démarche qui vise à :

- définir avec les collectivités compétentes en matière d'éducation, enfance et jeunesse un cadre politique de développement des territoires,
- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La C.A.F. propose un C.T.G. à la Commune de Rots pour la crèche Bout'chou. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE informe le Conseil municipal que 3 demandes de dérogation à la carte scolaire ont été reçues en mairie pour des enfants du village de Secqueville-en-Bessin. Leurs parents souhaitent qu'ils soient inscrits à Bretteville l'Orgueilleuse alors que la carte scolaire prévoit qu'ils le soient à Rots ce implique le remboursement des frais d'inscription par la Commune de Rots.

Elle demande que le Conseil municipal se prononce pour ces demandes et pour toutes les prochaines du même type.

Mme Aurore BRUAND explique que lors du dernier mandat, les demandes de dérogation pour que les enfants de Secqueville-en-Bessin aillent dans les écoles de Bretteville l'Orgueilleuse étaient toujours refusées et les parents n'appréciaient pas.

M. Jacky BESNIER dit qu'il faut mettre en avant le coût pour la Commune.

À l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis défavorable aux 3 demandes de dérogation et aux prochaines demandes concernant les enfants de Secqueville-en-Bessin sauf dans les cas de fratrie (lorsque la sœur ou le frère est déjà dans une des écoles de Bretteville l'Orgueilleuse).

**D13. Délibération : aménagement d'un Pumptrack à côté du Centre des Animations de Rots – Approbation de l'Avant-Projet Définitif et autorisation à Monsieur le Maire à demander des subventions (Contrat de territoire via le Conseil départemental et DETR via l'État).**

Contexte : l'objectif de la Commune est d'étendre l'offre de loisirs avec la création d'une piste de pump-track. Le pump-track est un circuit ludique qui s'adresse au plus grand nombre ; des enfants aux plus aguerris. La piste sera en enrobé afin de faciliter l'accès à une grande variété d'engins de glisse : vélo, BMX, roller, skate, trottinette, etc... Le parcours devra permettre à l'ensemble de ses utilisateurs d'évoluer sans pédaler et offrira deux tracés sur une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup>. Les espaces résiduels pourront être engazonnés ou minéralisés dans la mesure où le tout respecte le budget. Le projet se situera sur la parcelle BI 158 à proximité du Centre des animations.

Le montant du projet est estimé à 112 000.00 € H.T.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil municipal :

- pour la réalisation du projet,
- pour demander une subvention au titre du Contrat de territoire entre le Conseil départemental du Calvados et la Communauté Urbaine de Caen la mer,
- pour demander une subvention au titre de la D.E.T.R. à l'État.

Approbation du Conseil municipal.

14 voix pour, 7 contre (Mme Coraline BARROIS, Mme Aurore BRUAND, Mme Laetitia BLIN, Mme Véronique DELATROETTE, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER) et 2 abstentions (Mme Corinne BRUNETEAU-FALET et Mme Joelle SOREL)

**Tour de table :**

Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU :

Aménagement du territoire et urbanisme : voir avant-projet.

Le dispositif « argent de poche » sera mis en place dans les meilleurs délais.

Mme Stéphanie FAUTRAS : les machines à pain sont installées à Secqueville-en-Bessin et Lasson.

Mme Laetitia BLIN : le choix d'un nouveau logo de la Commune est en cours d'élaboration. Plusieurs propositions ont été faites. Quand ils seront aboutis, il est prévu de les envoyer aux conseillers municipaux pour un choix définitif.

M. Jacky BESNIER : rappelle que l'Association des Bénévoles Actifs de Rots (A.B.A.R.) a été dissoute.

Chasse aux œufs : la Commune achètera les œufs puis organisera l'évènement avec l'Association de Parents d'Élèves « Les Petits Roseaux ».

**Questions diverses :**

M. Gérard VARLET : les travaux dans le cimetière de Rots ont bien avancé. De nouvelles alvéoles ont été mises en place dans le columbarium.

M. Ludovic BUON : la pose de la citerne à incendie à Secqueville-en-Bessin aura lieu les 10 et 11 avril. Les agents de la C.U. Caen la mer sont actuellement en train de reboucher les trous constatés sur la voirie.

Mme Marie-José LUCAS lit un mot de M. Paul DOUESNEL absent excusé :

« Bonsoir chers collègues

Étant actuellement contraint dans mes déplacements, j'ai profité du temps qui m'est donné pour revenir sur l'ensemble des événements de notre commune de ce début d'année. Mes réflexions portent principalement sur l'orée d'Ardennes.

Dorothée, Michel, vous nous avez informés qu'il allait falloir réduire de 5hectares l'emprise de l'opération, résultat de la "négociation" s'il en est avec le préfet. Cela correspondrait à la non réalisation de la phase 3 telle que nous la connaissons. Ceci dans le but de préserver des terres agricoles, noble intention. Néanmoins les terres de la phase 3, sont nettement moins intéressantes d'un point de vue culture, si on en juge par la jachère permanente. Ne vaudrait-il pas mieux alors restituer 5ha de meilleures terres au nord de la ZAC, et construire sur la zone sud, entre croix Vautier et lotissement Guillaume de Ros ? Cela créerait de plus une continuité paysagère avec les champs au nord de l'opération. Cela permettrait également un lien entre les zones déjà urbanisées, et augmenterait le nombre de connexion au réseau viaire et fluidifierait le trafic.

D'une manière plus générale, une adaptation mineure du projet serait, je pense, une erreur, et il nous faut reprendre le projet pour lui donner à nouveau sens. J'entends déjà me dire que nous sommes trop engagés, qu'il faut aller de l'avant. Je répondrai que nous engageons le tracé de la commune pour plusieurs dizaines d'années à venir, cela vaut peut-être le coup d'y consacrer quelques mois de réflexion supplémentaires.

Par ailleurs, la baisse du nombre de logements va avoir mécaniquement un effet sur les effectifs des écoles et crèches. Ne nous faut-il pas réfléchir à réduire en quantité nos besoins ? Quitte à en améliorer la qualité ?

J'ai une multitude d'autres questions et réflexions dont je souhaiterais vous faire part, mais je vais m'en arrêter là pour ce soir, car je sens que j'abuse un peu de mon temps de parole.

Dorothée, Michel, si vous le voulez bien je vous ferais parvenir un croquis reprenant ce que je viens d'évoquer ce soir. »

Monsieur le Maire répond que l'évolution de l'augmentation des habitants sera très progressive donc il faudra s'adapter au fur-et-à-mesure.

Vu la complexité du sujet, une réponse complète sera apportée à M. Paul DOUESNEL après le Conseil municipal.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.**